Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-01_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : MACHET Bernadette

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), BERTHELOT Yvon (pouvoir à GAILLARD Catherine), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 01-04-2026-CM : Election des délégués pour les élections sénatoriales

Dans le cadre du renouvellement du Sénat de septembre 2026, le conseil municipal est appelé à procéder à la désignation de ses délégués et de leurs suppléants qui composeront le collège électoral sénatorial. Cette élection aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Conformément aux dispositions du code électoral et aux instructions ministérielles en vigueur, cette désignation doit intervenir lors de la réunion du conseil municipal convoquée à cet effet, selon les modalités fixées par l'arrêté préfectoral précisant le mode de scrutin et le nombre de sièges à pourvoir.

La commune de Binic-Etables-sur-Mer, constituée sous le régime de la commune nouvelle, relève des règles spécifiques applicables à cette catégorie de communes pour la détermination du nombre de délégués.

Au vu des éléments rappelés dans la circulaire ministérielle du 6 mai 2026, et notamment des dispositions relatives aux communes nouvelles, il convient de retenir pour notre commune un total de 22 délégués titulaires et de 7 suppléants à désigner.

Cette opération revêt un caractère obligatoire et s'inscrit dans le calendrier électoral fixé par l'État, le conseil municipal étant convoqué pour cette désignation le vendredi 5 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-01_04_2026_CM-DE

Mode de scrutin :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, et dans le respect de la parité alternée lorsque la liste est soumise à cette règle.

Obligation de vote des délégués :

Il est rappelé que les délégués ainsi désignés ont vocation à participer au collège électoral chargé de l'élection des sénateurs, leur présence revêtant un caractère obligatoire sauf empêchement dûment justifié dans les conditions prévues par le code électoral. Le refus d'exercer un mandat de délégué ou de suppléant doit en outre être exprimé immédiatement après la proclamation des résultats, à défaut de quoi l'élu est réputé avoir accepté ses fonctions. Les suppléants ont vocation à remplacer les délégués empêchés lors de l'élection sénatoriale, dans les conditions prévues par le code électoral.

Candidatures :

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La déclaration de candidature doit être rédigée sur papier libre et doit contenir les informations suivantes :

- Le titre de la liste
- Les nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats

Les listes peuvent êtes déposées auprès du maire jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Le conseil municipal, après avoir procédé aux opérations électorales

DESIGNE les 22 délégués titulaires et les 7 suppléants suivants appelés à participer au collège électoral chargé de l'élection des sénateurs :

Délégués titulaires :

1. M LARUPT ERWANN
2. MME LECORGNE NICOLE
3. M BARBIER CUEIL GUILLAUME
4. MME MACHET BERNADETTE
5. M DARCHE PATRICE
6. MME GAILLARD CATHERINE
7. M GOUEZIN ALAIN
8. MME CAULI EMMANUELLE
9. M GOULARD CHRISTIAN
10. MME QUERRE SOPHIE
11. M FALIGO JEAN FRANCOIS
12. MME YOUNSI FANNY
13. M TARDIEU THIERRY
14. MME PASQUIER PANSART AURELIE
15. M DODIER YVES
16. MME LE GLATIN DOMINIQUE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-01_04_2026_CM-DE

17. M MACE DANIEL
18. M REMY COLETTE
19. MME TREMEL SOPHIE
20. M FRANCILLETTE FREDERIC
21. MME USULA NOGUEIRE SOPHIE
22. MME BELLEIN GALLO DOMINIQUE

Délégués suppléants :

1. M BERTHELOT YVON
2. MME MONIE LYDIE
3. M AVRIL MICHEL
4. MME GUILLEMY SYLVIE
5. M SUPERCHI GAILLARD LUC
6. MME LAMIDON NATHALIE
7. M FOURNIER RICHARD

Le Maire

Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor

PJ-2.1Décret de convocation collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

PJ-2.2 INTP2611651C signée par M. NUÑEZ-1

PJ-2.3 NB A ELIRE rectifiée